

Plan national d'adaptation au changement climatique

Cahier d'acteur du Collectif Effinergie

Décembre 2024

L'intensification des vagues de chaleur impose une adaptation urgente de notre parc bâti, tant résidentiel que tertiaire. Prioriser des solutions passives en construction et rénovation est essentiel pour garantir la résilience des bâtiments tout en minimisant le recours à la climatisation afin de limiter notamment la hausse de consommation énergétique.

Cette adaptation ne se limite pas au confort d'été mais s'inscrit dans une démarche de santé publique, face aux impacts sanitaires croissants des fortes chaleurs. Cela passe par des politiques publiques ambitieuses, des cadres réglementaires renforcés, des aides ciblées et une formation accrue des professionnels.

La protection contre les fortes chaleur : un enjeu central d'adaptation pour les bâtiments

Face à l'intensification des vagues de chaleur, adapter le parc bâti devient crucial pour garantir la résilience face aux températures extrêmes. Cette question doit se poser tant pour les logements que pour les bâtiments tertiaires qui se voient de plus en plus contraints dans leur usage face au vague de chaleur (exemple de l'organisation de l'enseignement face aux fortes chaleurs).

L'approche ne peut se limiter à l'installation systématique de climatisations mais doit s'intégrer dans une approche globale, en construction comme en rénovation, et cela dès la conception. Les systèmes actifs doivent être considérés uniquement en dernier recours, lorsque les solutions passives et l'amélioration de la qualité de l'enveloppe sont insuffisantes.

Intégrer systématiquement la lutte contre la surchauffe estivale dans les politiques publiques

L'adaptation aux fortes chaleur doit être intégrée systématiquement aux politiques publiques portant sur la construction et la rénovation de bâtiments en ayant à cœur de privilégier des solutions passives.

Cela passe par l'inscription de l'adaptation dans le cadre réglementaire, que ce soit la RE2020 où les premiers retours d'expérience doivent permettre d'ajuster les seuils en Dh pour certaines zones climatiques afin de garantir une bonne adaptation de ces constructions au climat futur, ou le DPE qui doit être capable de mieux évaluer œ critère et ce pour les bâtiments résidentiels comme pour les bâtiments tertiaires. En complément, les méthodes de calcul réglementaires doivent prendre en compte les consommations de froid de manière systématique, afin de ne pas sous-estimer l'usage réel qui sera fait des équipements.



Différentes initiatives¹ d'évaluation du confort d'été sont en cours, ce qui fait émerger un besoin de coordination des initiatives. Une instance nationale dédiée, regroupant pouvoirs publics, collectivités et acteurs de la filière concernés, pourrait être mise en place afin de faire émerger un consensus et structurer les futures politiques publiques à ce sujet.

Enfin, au sujet des aides à la rénovation énergétique des logements, l'installation de brasseurs d'air et de protections solaires extérieures est désormais éligible à Ma Prime Rénov' rénovation d'ampleur, ce que le Collectif Effinergie salue. La meilleure solution est d'orienter les ménages vers une rénovation globale qui intègre l'enjeu de lutte contre les surchauffes estivales mais à court terme, il conviendrait de proposer un financement via Ma Prime Rénov' mono-gestes (parcours non accompagné) afin de faciliter l'accès à ce type de solution et d'orienter les ménages vers des solutions passives plutôt que la climatisation.

Concernant la réhabilitation de bâtiments à caractéristiques patrimoniales, il est indispensable de renforcer le dialogue entre les acteurs du patrimoine et de la rénovation afin de trouver des solutions soutenables et adaptées, intégrant les protections solaires extérieures mais aussi en ouvrant le champs à l'innovation ou à une réflexion autour de l'usage des différentes parties du bâtiment. La préservation essentielle de l'intérêt patrimonial de ces bâtiments demande des réflexions sur le sujet de l'adaptation au changement climatique très en amont des projets de réhabilitation.

Lutter contre les surchauffes dans nos bâtiments n'est pas qu'une question de confort

La gestion des fortes chaleurs estivales est généralement évoquée à travers la question du confort d'été. Il est aujourd'hui nécessaire d'interroger le vocabulaire utilisé et de le faire évoluer afin de tenir compte de la réalité du phénomène et de ses impacts sanitaires et sociaux.

Santé Publique France² attribue plus de 37 000 décès entre 2014 et 2023 à la chaleur, avec une augmentation de ce chiffre sur les dernières années. L'expression de "bouilloires thermiques" a récemment émergé à la publication d'une étude de la Fondation Abbé Pierre³ mettant en exergue la précarité énergétique estivale.

Nous ne pouvons décemment pas traiter cette question à travers la seule notion de confort d'été alors même que pour de nombreuses personnes, il s'agit d'une question d'habitabilité. Au-delà d'une évolution du vocabulaire (surchauffe estivale par exemple), il semble nécessaire d'intégrer largement cette question aux réflexions et actions actuellement menées en faveur de la lutte contre la précarité énergétique.

L'intégration des enjeux d'adaptation dans la formation des professionnels

Les professionnels du bâtiment doivent être formés aux enjeux d'adaptation au changement climatique, et en particulier à la lutte contre les surchauffes estivales.

En particulier, il semble essentiel de former le réseau des conseillers France Rénov' aux différentes questions d'adaptation au changement climatique afin qu'ils puissent sensibiliser les particuliers et les orienter vers des solutions efficaces. En complément, des compétences sur la gestion de la surchauffe estivale devraient être demandées dans le cadre de l'agrément Mon Accompagnateur Rénov' afin que chaque professionnel puisse intégrer cet enjeu fondamental dans les projets de rénovation performante qu'il accompagnera.

Plus largement, cette question doit être intégrée dans les différentes formations initiales et continues des professionnels du bâtiment.

¹ On peut notamment citer l'<u>outil RITE, le projet RENOPTIM</u> et le projet <u>Perf In Mind II</u>

 $^{^2\,\}underline{\text{https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/climat/fortes-chaleurs-canicule/donnees/\#tabs}$

³ Fondation Abbé Pierre. <u>Précarité énergétique d'été - Une nouvelle forme de mal-logement</u>, juillet 2023. Fondation Abbé Pierre. <u>Logements-bouilloires - l'Etat reste de glace</u>, juillet 2024.



Un usage responsable et adapté de la climatisation

S'il est aujourd'hui évident que le recours à la climatisation va continuer d'augmenter dans le résidentiel et le tertiaire au regard des prévisions sur l'évolution des températures, il est encore temps de se poser les bonnes questions pour en avoir un usage responsable. En effet, le recours croissant à des systèmes de climatisation active induit une augmentation non négligeable des consommations d'énergie en été, tout en renforçant les effets des îlots de chaleur urbaine, en accroissant les risques de nuisances sonores pour le voisinage, en posant des problèmes architecturaux, etc.

Pour répondre à cela, il convient d'une part, de privilégier à chaque fois que possible des solutions passives ou peu énergivores, et d'autre part, si le recours à une solution active est inévitable, d'avoir un usage sobre de la climatisation (durée d'utilisation, température de consigne, pilotage) et de s'interroger sur la pertinence de climatiser l'ensemble du bâtiment ou seulement une pièce. Ces éléments doivent être pleinement intégrés au plan sobriété et aux campagnes de communication grand public.

Plus largement, il serait intéressant de disposer d'une vision partagée et stratégique de long terme sur le développement de la climatisation au regard notamment des publics fragiles ou des zones fortement exposées au risque de chaleur. Cette réflexion doit également être menée au regard du développement de la production locale d'énergie renouvelable demandée par la directive européenne pour la perforamnce des bâtiments (DPEB) et dont la transposition en France doit permettre de définir le cadre de développement des bâtiments à énergie positive. Cette production locale en lien avec le parc bâti pourrait permettre de compenser la consommation d'énergie liée à la climatisation.

Conclusion

La lutte contre les surchauffes estivales dans le parc bâti ne peut être menée qu'à travers une approche globale, intégrée dans les politiques publiques, les réglementations et les dispositifs d'aides. Elle nécessite également des moyens adéquats pour accompagner les collectivités et les professionnels, en lien étroit avec les réalités locales. C'est à cette échelle territoriale que des solutions adaptées et efficaces pourront émerger.

Le Collectif Effinergie

Reconnue d'intérêt général et experte dans son domaine, l'association Effinergie fédère depuis 2006 des acteurs d'horizons variés (collectivités, fédérations, entreprises, etc.) pour promouvoir et généraliser la réalisation de bâtiments à faibles impacts énergétiques et environnementaux. En plus de développer des labels préfigurateurs, elle met à disposition des outils et ressources favorisant le retour d'expérience et soutenant la montée en compétences de l'ensemble de la filière.

www.effinergie.org | www.observatoirebbc.org